

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3610**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : Pont Schuman et ses abords - Aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la gare d'eau et de l'avenue de Birmingham - Lot n° 3 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil secteur gare d'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 8 octobre 2012**Décision n° B-2012-3610**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : **Pont Schuman et ses abords - Aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la gare d'eau et de l'avenue de Birmingham - Lot n° 3 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil secteur gare d'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le plan de mandat 2008-2014 prévoit la réalisation du Pont Schuman sur la Saône dans le secteur des 4° et 9° arrondissements de Lyon, ainsi que des travaux d'aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la gare d'eau et de l'avenue de Birmingham.

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'opération de requalification des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham, en lien avec la réalisation du deuxième tube du tunnel de la Croix-Rousse et la création du Pont Schuman.

Ces travaux, qui sont répartis en 7 lots :

- lot n° 1 : Lyon 4° - travaux d'assainissement secteurs Gillet et Birmingham,
- lot n° 2 : Lyon 4° - travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil - secteur Birmingham,
- lot n° 3 : Lyon 9° - travaux de VRD et génie civil secteur gare d'eau (objet de la présente décision),
- lot n° 4 : Lyon 4° - travaux de VRD et génie civil secteur Gillet,
- lot n° 5 : Lyon 4° et 9° - travaux d'espaces verts et serrurerie secteurs Birmingham, Gillet et gare d'eau,
- lot n° 6 : Lyon 4° et 9° - travaux d'éclairage public secteurs Birmingham, Gillet et gare d'eau,
- lot n° 7 : Lyon 4° et 9° - travaux de signalisation lumineuse et tricolore secteurs Birmingham, Gillet et gare d'eau,

font l'objet de marchés attribués séparément.

Les lots n° 1, 2, 5, 6 et 7 ont d'ores et déjà été notifiés suite aux décisions n° B-2012-3038 du Bureau du 5 mars 2012 (lot n° 1), n° B-2012-3250 du Bureau du 10 mai 2012 (lots n° 6 et 7), et suite à la délibération n° 2012-2973 du Conseil du 21 mai 2012 (lot n° 2). Le lot n° 5 fait l'objet de la décision n° B-2012-3554 du Bureau du 17 septembre 2012, et le lot n° 4, quant à lui, fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Le présent dossier concerne le lot n° 3 relatif aux travaux de VRD et génie civil sur le secteur gare d'eau.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de ce marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 septembre 2012, a attribué le marché au groupement d'entreprises Eurovia Lyon/Entreprise Jean Lefebvre/De Filippis/EBM/CBR TP pour un montant de 2 919 243,57 € HT, soit un total de 3 491 415,31 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché du lot n° 3 pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil secteur gare d'eau à Lyon 4° et 9°, et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Eurovia Lyon/Entreprise Jean Lefebvre/De Filippis/EBM/CBR TP pour un montant de 2 919 243,57 € HT, soit un total de 3 491 415,31 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2021 pour un montant de 8 345 066 € TTC, par délibérations du Conseil n° 2012-2725 du 13 février 2012 et n° 2012-3037 du 25 juin 2012.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2012 et suivants - compte 2315 - fonction 822 - opération n° 0P09O2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.